



Arrêté n° 2023.00114

Direction des Services Techniques
Service Voirie
DG/BK/AB/NL

Lucé, le 14 avril 2023

MONTAGE D'UNE GRUE RBM SEZANNE – 29 rue du Président Kennedy 28110 Lucé

Nous, Maire de Lucé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213.1 à 2213.6,

Vu le Code du travail et notamment ses articles R.233.11, R.233.11-1 et R.233.11-2,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n° 47.1592 du 23 Août 1947 modifié, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autre que les ascenseurs et les monte-charges,

Vu le décret n° 65.48 du 8 Juin 1965 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du Code du Travail en ce qui concerne les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles,

Vu l'arrêté accordant le permis de construire n° 28 218 21 000 14 en date du 1 mars 2022,

Vu la demande en date du 6 avril 2023 de la société RBM SEZANNE relative à l'installation d'une grue sur le chantier de construction de 42 logements, sis 29 rue du Président Kennedy, objet du permis de construire précité

Considérant qu'il y a lieu de respecter les textes en vigueur en matière de sécurité,

ARRETONS :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande à installer une grue de chantier. Dans l'attente de l'autorisation d'utilisation, la grue devra être mise en girouette.



Arrêté n° 2023.00114



MONTAGE D'UNE GRUE

Maître d'Ouvrage : NEXITY
14 rue de la petite Sensive 44323 NANTES CEDEX 3

Entreprises réalisant les travaux : RBM SEZANNE

Maître d'œuvre : INGE LOIRE
Adresse : 3, Allée des Pépinières 45100 ORLÉANS

Coordonnateur sécurité : APAVE
Adresse : rue Victor SCHOELCHER 44500 MONTOIR DE BRETAGNE

Bureau de contrôle agréé : SOCOTEC
Adresse : 15 Avenue du Val de l'Eure 28630 Fontenay sur Eure

Lieu des Travaux : 29 rue du Président Kennedy à Lucé 28110

Début des travaux : 17 mai 2023 Fin des travaux : Février 2024

Type de grue : TERREX CTT161
- Portée maximum de la Flèche : 35 mètres
- Hauteur sous crochet : 29.90 mètres

Article 2 : La délivrance de cette autorisation ne peut, en aucun cas, faire obstacle aux droits des tiers et ne saurait dispenser le bénéficiaire de se conformer d'une part, aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur, relative aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge, notamment en ce qui concerne le montage et les vérifications, et d'autre part, à toute réglementation ou procédure administrative à respecter.

Article 3 : Cette autorisation de montage ne permet pas l'utilisation de la grue et n'est valable que pour les seuls essais.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de la ville de Lucé,
- Madame le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le Chef de la police municipale
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- L'entreprise RBM SEZANNE

Acte non transmissible en Préfecture (art. L 2131-2 du CGCT)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La notification par courriel du 18.10.2023
- La publication sur le site Internet www.luce.fr du 18.10.2023 au 28.10.2024

Pour information, transmis aux tiers le 18.10.2023

Par délégation du Maire
L'adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux
Jean-Michel SOCIER



Arrêté n° 2023.00114